

# COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau  
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan  
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 26 août 2014 à 20 heures 30

L'an deux mil quatorze, le mardi vingt six août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, DERRIEN Corinne, FLOCH André, GEFFROY Rémi, GIOTTO François, GRILLE Régis, HARDOUINEAU Christian, LE ROLLAND Christine, MASSON Patrick, MERRANT Patricia, MORVAN Henriette, PRIGENT Jacqueline.

Absents :

Procurations LE SCORNET Isabelle donne procuration à ADAM Philippe, CLOAREC Mickaël donne procuration à GIOTTO François, RESPRIGET Marie Louise donne procuration à FLOCH André.

Afférents au conseil municipal : 15  
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice  
Présents : 12 votants et 3 procurations  
Date de convocation : 20 août 2014  
Secrétaire de séance : PRIGENT Jacqueline

### **1. Assistance conseil dans le domaine d'un service public d'eau potable : convention**

Les élus décident à l'unanimité de passer une convention avec la société 3CO pour une mission d'assistance-conseil dans le domaine de la gestion d'un service public d'eau potable.

La prestation comprend :

Audit du contrat d'affermage, assister le représentant de la collectivité dans l'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, assistance pour la négociation des avenants.

Le coût de la prestation est estimé à 7200.00 € TTC.

### **2. Convention financière avec le SDEF pour la viabilisation du lotissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de réalisation des travaux de viabilisation BT/EP/FT du lotissement communal Lodennou Bihan + Travaux EP/FT en façade pour un montant de 36 722,64 € hors taxes.

Le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 9 376,82 €

⇒ Financement de la commune : 27 345,82 €

### **3) Modification statuts du SDEF**

Lors de la réunion du comité en date du 17 juillet 2014, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts.

Les modifications proposées entendent permettre au SDEF de contractualiser avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Les élus approuvent à l'unanimité les nouveaux statuts du SDEF.

## **COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN**

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau  
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan  
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

### **4) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2013**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Les élus, à l'unanimité, adoptent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

### **5) Rapport annuel 2013 du SPANC**

Les élus, à l'unanimité, adoptent le rapport 2013 du SPANC.

### **6) Désignation d'un référent électricité**

Depuis 2010, ERDF a mis en place avec les communes un réseau de référents électricité, qui lors d'événements climatiques importants servent de relais entre leurs services, les administrés et les élus de la commune.

Madame Jacqueline PRIGENT est nommée « référent électricité ».

### **7) Convention avec Morlaix Communauté pour le financement des rues en scène 2014**

Quatre communes du territoire de Morlaix-Communauté recevront en 2014 les animations des « Rues en scène ».

Cette année, les communes concernées sont :

- Morlaix : le 29 août 2014 ;
- Locquéolé : le 6 septembre 2014 ;
- Plouégat-Moysan : le 14 septembre 2014 ;
- Saint-Thégonnec : le 20 septembre 2014.

Morlaix-Communauté a confié à l'Espace du Roudour l'organisation de ces manifestations à Locquéolé, Plouégat-Moysan et Saint-Thégonnec, dans le cadre d'une convention de partenariat.

La participation financière de la commune de Plouégat-Moysan s'élève à 1€ par habitant sur la dernière base population INSEE connue, soit 661€.

Les élus, à l'unanimité, autorisent Monsieur Le Maire à signer la convention.

### **8) Demande de subvention amendes de police 2014**

Les élus, à l'unanimité, sollicitent une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Sécurisation de la voie communale au niveau du lotissement Lodennou Bihan vers Kerfoen. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 36 995.87 € H.T.

### **9) Conventions : activités rythmes scolaires**

## **COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN**

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau

16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan

Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

Les élus à l'unanimité autorisent Monsieur Le Maire à signer des conventions pour la mise en place des activités sportives et culturelles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

### **10) Remboursement de frais de personnel par le budget assainissement – année 2014**

Lors de la préparation budgétaire il avait été convenu avec le Percepteur d'inscrire la somme de 7000 € au budget assainissement en recette et en dépenses pour le budget commune pour imputer les frais de personnel sur le budget assainissement. Cela correspond aux heures passées par les agents du service technique à la station et au temps passé par la secrétaire pour le budget assainissement, la facturation, etc... Cette opération d'ordre est validée à l'unanimité.

### **11) Questions diverses**

Dans le cadre d'une demande de recrutement d'un agent des écoles en contrat CAE-CUI (contrat unique d'insertion), la commission personnel, a retenu Madame Sabrina Lachuer parmi les candidatures éligibles à l'annonce de Pôle Emploi. Ce contrat fixe à 21 heures la durée de travail hebdomadaire.

Le dimanche 14 septembre, à partir de 15h00, se dérouleront au centre bourg « les rires en scène ».

A 13h30 départ pour une randonnée tout public organisée par l'ULAMIR avec la participation exceptionnelle de Yann QUERRE (conteur), arrivée à 15h00.

Le 26 août 2014

Le Maire, François GIROTTO